VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WALTER J. HUSSEY.—No.110,518 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne, bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet,

LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne, près de la rue Union,

Moi, PETER GALLAGHER, un encanteur licencié de la Paroisse d'Orléans, vendre en vertu d'un ordre de l'Hon. juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée: Un lot de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 408, borné par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, le dit lot désigné par le No. 12 sur un plan déposé au bureau de D. J. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 8 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 160 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No. 13, le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 13.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer en dessus du prix d'achats les impôts de la ville, de l'Etat pour 1914, l'impôt de revenu des Etats-Unis et tous les certificats nécessaires pour passer l'acte de vente devant G. W. Flynn, notaire public, à la dépense de l'acheteur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
GEORGE W. FLYNN, Avocat.
déc—15,20,27 jan—3,10,17,20

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 20 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 160, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le defendeur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez

SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,289 Cour Civile de District, Division "A"

A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le proces ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent, le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'Ilet No. 123, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3204-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-delà comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non alienando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 1128 et 1116 rue Arabelle, coin de la rue Perrier.

Frank B. Twamey vs. James A. Sample.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,557. — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 janvier, 1915, à midi, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de la ville, dans la partie généralement connue sous le nom de Burtsville, désigné par le No. quinze, dans l'ilet No. quarante et un, borné par les rues Nashville, Perrier, Coliseum (anciennement Plaquemine) et Arabella, sur le plan original de Burtsville, tiré par W. H. Buisson, voyer, et d'après un autre plan tiré par W. H. Williams, voyer, datée du 17 avril 1867, et déposé dans les archives de André Hero, Jr., notaire, comme plan No. 20. Lequel lot forme l'angle des rues Arabella et Perrier, et mesure trente pieds de face sur la rue Arabella, par cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
déc—18,19,24,31 jan—7,15,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

Johnston Armstrong vs. Enterprise Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,731 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Nord Peters, Mandeville, Décatur et Spain, mesurant en mesure américaine, vingt et un pieds, huit pouces face à la rue Nord Peters, par cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliortions qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre F sur un plan tracé par A. De Armas, député voyer, daté le 15 janvier 1882, une copie certifiée duquel est attachée à un acte passé le 21 mars 1882 devant Omer Villeré, notaire, en cette ville, le dit lot de terre étant situé en l'ilet borné par les rues Nord Peters, Mandeville, Spain et Décatur, mesurant vingt et un pieds, neuf pouces face à la rue Mandeville, par une profondeur de quatre vingt douze pieds, deux pouces, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la dite rue Mandeville de [illegible] pieds, dix pouces et quatre lignes, ainsi que d'une allée sur le derrière. Les améliorations sur la dite propriété sont désignées par le numéro municipal 411 rue Mandeville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] WINANS WALL,
DELVAILLE H. THEARD,
Avocats pour le demandeur.
jan—9,15,22,29 fév—5,11

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District, portant les numéros municipaux 921 et 925 rue Patterson, dans l'ilet avenues Elmira et Pacifique et rue Thayer.

Acme Homestead Association vs. Mme. Kenneth R. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,694 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux lots de terre ensemble, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville, désignés par les numeros trois et quatre de l'ilet No. 43, borné par les avenues Elmira et Pacifique et les rues Patterson (anciennement route publique) et Thayer. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds, cinq pouces de face sur la rue Thayer, par une profondeur de cent quatre-vingt sept pieds, trois pouces sur la ligne la plus près de la rue Elmira, cent quatre-vingt cinq pieds, trois pouces en profondeur sur la ligne divisant les lots numéros trois et quatre et cent quatre-vingt deux pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du numéro trois, le plus près de l'avenue Pacifique. Les dits deux lots vont sur et facent la rue Patterson venant de la rue Thayer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour les demandeurs.
déc—31 jan—7,15,22,29 fév—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, situées dans le Cinquième District.

1er. Sur l'avenue Pacific, dans l'ilet borné par les rues Slidell, avenue Elmira et Homer.
2. Au coin des avenues Pacific et Pélican, ilet avenue Atlantic et Thayer.

Security Building and Loan Association vs. Mme C. Gordon, épouse de K. R. Gordon, autorisée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,757 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Slidell et Pacific, et les rues Elmira et Homer, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 143, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire; le dit lot mesurant trente deux pieds, un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur.

2. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantic et Pacific, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et désigné comme lot No. 17 dans l'ilet No. 47, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 de mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire, le dit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds, six pouces par trois-quarts de ligne de face sur l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et de face sur l'avenue Pélican, entre lignes parallèles, formant le coin des avenues Pacific et Pélican.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BECK,
Avocats pour le demandeur.
jan—9,11,15,22,29 fév—5,10,11

VENTES AUX ENCHERES.

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Porre.

No. 110,050, Cour de District Civile de la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, bureaux 134, rue Carondelet,

MARDI 2 FEVRIER 1915

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis de la même cour, actuellement absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 3434, rue Sud Claiborne, situé dans le sixième district de cette ville; le dit lot est désigné par le No. 666, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Sud Claiborne, Delachaise et Willow, sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 13 janvier 1904, annexé à un acte de vente devant Benjamin Ory, notaire public, daté du 10 mars 1905, le dit lot mesure d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Claiborne, par une profondeur de cent-cinquante pieds entre lignes parallèles, situé à une distance de cent-cinquante pieds de l'angle de la rue Sud Claiborne et de l'avenue de la Louisiane.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a un, à crédit pour un an à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit mise en évidence par un billet signé et endossé par lui et portant huit pour cent d'intérêt par année du jour de l'adjudication jusqu'au payement, garanti par une hypothèque spéciale, lien et privilège sur la dite propriété vendu sous pacte non aliénable et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer les taxes de 1914. Dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant J. A. Woodville, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

E. A. PARSONS, ESQ., Avocat.
jan—2,3,10,17,24,31 fev—2

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage simple No. 1413 rue Columbus,

Entre les rues Villeré et N. Robertson.

Contenant trois chambres avec double habitation, sur le derrière contenant quatre chambres, loué au bas loyer de $10 par mois.

Emile John Seely, et als., vs. John Seely, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,043 — Division E — Sera vendu aux enchères publiques MARDI, 26 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un et suivant un jugement, rendu en cour ouverte le 15 décembre 1914, et signé le 21 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante savoir:

Un certain lot de terre, faisant partie du lot 60, dans l'ilet 626, borné par les rues Columbus, Laharpe et Villeré, mesurant, suivant mesure américaine, trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face sur la rue Columbus, par quatre-vingt quatre (84) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; dix pour cent de dépôt au moment de la vente, acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

déc—25,27 jan—3,10,17,24,26

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,040 — Division D — Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District puor la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 110,040, dans l'affaire intitulée Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als, le dit jugement lu et rendu le 11 décembre 1914, et signé le 17 décembre, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur public, j'offrirai à vendre aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 28 janvier 1915, la propriété décrite dans l'inventaire conduit dans cette affaire:

Un certain lot de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Pearl, Burdette, Adams et Commerciale, désigné par le numéro 15, de l'ilet No. 55, sur un plan annexé à un acte passé devant A. Hero, Jr., un notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 mars 1882, tiré par W. H. Williams, voyer, sous date du 14 mai 1873, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Burdette, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété porte le numéro municipal 409 rue Burdette.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les impôts de 1915, les frais de l'acte de vente y compris les certificats exigés, devant F. D. Charbonnet, notaire public.

L'acheteur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication sans intérêt ni pénalité à

J. L. Onorato
Encanteur, 820 rue Commune.
MLLE FLORENCE LOEBER,
Avocat pour le demandeur.
déc—27 jan—3,10,17,24,28

Par WALTER GOLDMAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau cottage double, No. 2829 rue Perdido, près de la rue Dupré.

Succession de Mme Priscilla Jones, Veuve de Bayley Shores.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,505 — Division B — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, datée et signée 15 décembre 1914, et adressé à Walter Goldman, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 janvier 1915, la propriété foncière décrite ci-dessous:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations, etc., situé dans le Premier District de la ville, dans l'ilet No. 614, borné par les rues Perdido, White, Gravier et Dupré, désigné comme lot No. 8 sur un croquis de E. Pillé, annexé à l'acte devant E. L. Weil, notaire de cette ville, le 13 mars 1903, et mesurant d'après le dit, 28 pieds, 9 pouces, 5 lignes de face sur la rue Perdido, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant, le reste à un an à huit pour cent de la date de vente; clauses habituelles de sécurité; l'acheteur devra payer les taxes de 1915 et l'acte de vente devant Emanuel L. Weil, notaire, sera aux frais de l'acheteur. L'acheteur devra déposer vingt pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

WALTER GOLDMAN, Encanteur.
621 Place Commerciale.
déc—17,20,27 jan—3,10,17,21

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael E. Stack.

Etat de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — A savoir que, Mme Kate Matthews, du comté de Nacogdoches, Etat du Texas, en sa capacité comme gardienne ou tutrice, dûment autorisée, des personnes et succession de ses enfants mineurs, Beatrice Stack, Winnie Stack, Tom Stack, Joe Stack, Jim Stack et Michael Stack, du comté de Nacogdoches, Etat du Texas, a pétitionné à cette cour pour l'autorisation de prendre posession et de transférer de l'Etat de la Louisiane les propriétés appartenant aux dits mineurs.

Notification est donnée à qui de droit de faire savoir pendant les trente (30) jours, à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite dame Kate Matthews, gardienne ou tutrice des dits mineurs, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour,
W. T. BARRY, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre, 1914.
ED. L. FOLEY,
Avocat pour la plaignante.
déc—18,22,29 jan—5,16

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme James J. Grady — No. 110,321, Cour Civile de District, Division E. Double cottage, 2812-14 rue Melpomène, entre Clara et Willow; de même que le double cottage 2715-17 rue Félicité, entre Clara et Willow.

Les dites propriétés traversent le block et seront vendues ensemble aux enchères publiques

MERCREDI, le 3 février, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date mentionnée en vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée et numérotée, les propriétés suivantes, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow (anciennement Martin) et Clara et route Félicité, le dit lot est désigné par le No. 4 sur un plan tiré par C. A. De Armas, voyer, daté du 15 février 1866, et déposé au bureau de William Shannon, ancien notaire, pour référence, d'après lequel dit plan le dit lot mesure trente et un (31) pieds, sept (7) pouces et trois (3) lignes en largeur sur le derrière, par cent dix sept (117) pieds, six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix (110) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes sur la ligne le séparant du lot No. 5.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et prescriptions, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No. vingt-cinq sur une plan de L. H. Pillé, voyer, daté du 10 mai 1860, déposé au bureau de C. E. Fortier, ancien notaire, comme plan No. 48, et mesurant d'après le dit plan trente-deux (32) pieds de face sur la route Félicité, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de quinze (15) pieds, cinq (5) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne du lot No. vingt-six, et quinze (15) pieds, quatre (4) pouces sur la ligne du lot vingt-quatre. Les améliorations chacune consiste en un double cottage avec 3 chambres de côté.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant à l'option de l'acheteur, la balance s'il y en a une, sera représentée par les notes de l'acheteur pour un et deux ans après date, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente aux enchères jusqu'au payement, et garanties par hypothèques et lien de vente et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité habituelles, les loyers de la dite propriété n'appartiendront à l'acheteur qu'à partir du moment du passage de l'acte de vente, qui sera devant W. W. Young, notaire public, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra assumer les taxes pour l'année 1915 et le coût des timbres de revenu.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
jan—2,3,10,17,24,31 fév—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Nettie Lehmann Frank, et als., vs. Charles E. Davis — No. 110,225, Cour Civile de District, Division D.

Sans limite, sans réserve, au plus haut et dernier enchérisseur offre extraordinaire de propriété de valeur comme sous le nom du Théâtre Lyrique, ensemble avec les meubles, installations, mise en scène, chaises, etc., d'après l'inventaire consigné au dossier, situé à l'angle des rues Iberville et Bourgogne; un ilet de la rue Canal et vis-à-vis des bâtisses Kress, Maison Blanche et Audubon, sera vendu aux enchères publiques le 3 février 1915 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, bureaux No. 326 rue Baronne, vendra aux enchères publiques à la dite date, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 29 décembre 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et toutes les améliorations et toutes les appartenances y appartenant, située dans le Deuxième District de la ville, désignée sous la lettre A dans l'ilet No. 96, borné par les rues Customhouse, Bienville, Bourgogne et Remparts, sur un croquis et certificat d'arpentage tiré par J. A. D'Hemecourt, le 19 février 1872, annexé à un acte de vente passé devant Michel Dejean, le 6 octobre 1861, d'après lequel dit croquis le dit lot mesure en mesure américaine, quatre-vingt six pieds, un pouce et quatre lignes (86' 1" 4''') de face sur la rue Customhouse par cent-vingt sept pieds, quatre pouces (127' 4" 0''') de profondeur, façant la rue Bourgogne, formant l'angle des deux rues.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra assumer les impôts pour 1915. Acte de vente devant Antoine J. Rossi, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer les impôts de revenu nécessaires.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
DUFOUR & DUFOUR, CHARLES ROSEN, ARTHUR B. LEOPOLD, CHARLES I. DENECHAUD, Avocats.
jan—2,3,10,17,24,31 fév—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GeorgeCron — No. 110,035 de la Cour Civile de District, Division B.

JOLI SIMPLE COTTAGE.
1922 RUE CADIZ.
Entre Dryades et Sud Remparts.
Aux Enchères
MERCREDI, 27 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 24 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtiments et améliorations y appartenant et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, maintenant S. Remparts, Cadiz, Dryades, et Valence, étant l'ilet No. 82, Ouest Bouligny, actuellement l'ilet 479, et désigné par le lot O, partie de l'ancien lot 6, et mesure trente trois pieds de face sur la rue Cadiz, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, que l'on verra plus amplement en consultant le plan de Lewis, voyer, annexé à un acte de vente de William J. Davey à Mme Marguerite Burkhardt, la veuve de John Folger, passé devant R. H. Downing, notaire public, le 2 avril 1906. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant ... chambres, etc., etc connu sous le numéro municipal 1922 rue Cadiz.

CONDITIONS — Comptant. L'acte de vente devra être passé devant Louis R. Alba, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de la somme d'achat au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER.
G. G. KRONENBERGER, Encanteurs.
Avocat. déc 27 jan 3,10,17,21,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Cohen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,938 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Cohen, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
jan—8,12,17

Succession d'Abraham Levsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,312 — En vertu d'un ordre de cour dans la cause ci-dessus, daté le 4 janvier 1915, moi, Léon Palter, exécuteur testamentaire de la propriété ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques au plus haut enchérisseur et au comptant, dans le bureau, 707 de la Bâtisse Tulane-Newcomb, 211 rue Camp, en cette ville, à midi précise, le 20 janvier 1915, les comptes ouverts à paiements partiels, meubles, cheval et voiture, et autres objets mobiliers, appartenant à la même succession comme il en appert plus amplement dans le tableau d'inventaire consigné au dossier.

LEON PALTER,
J. D. DRESNER, Exécuteur Testamentaire.
DAVID KESSLER,
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
jan—8,12,17

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, Femme Décédée d'Eugène Ibos.

No. 110,482 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

Vente de propriétés de choix du Troisième District.

Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 64x110.
Deux cottages simples, angle Broad et Hope.
Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3'''x110.

Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet ancien No. 30 et nouveau No. 1508, borné par les rues Law, Warsaw (actuellement Republic), Bruxelles et Hope; les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan dressé par C. Giroux, daté le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et d'après lequel plan les dits lots sont décrits comme suit à savoir:

Lot un, mesure quarante quatre pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur et face à la rue Hope de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. 2.

Lot deux, mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes face à la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes le divisant du lot No. un, et une profondeur sur la ligne de côté du lot No. trois de cent cinq pieds et deux pouces.

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de profondeur.

Lot quatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchant.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt cinq, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt six, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes; les trois lots ci-dessus se touchant l'un à l'autre et les dits lots et améliorations étant détaillés sur le tableau des taxes en 1881, comme lots dix, onze et douze.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Broad, Hope, Warsaw (actuellement Republic), Law et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'ilet ancien No. 30, maintenant No. 1508, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non alienando" et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son enchère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dûs ou exigeables en l'année 1914. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, au frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BAHNS, Avocat.
jan—10,17,24,31 fév—7,10

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage Double
Nos. 3825 et 3827 rue Baronne, angle de la rue Général Taylor.
et Cottage Simple,
No. 1815 rue Général Taylor.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI, 28 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 11 décembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Mlle Hattie Williams, No. 109,270, les propriétés suivantes, savoir:

Le cottage double d'un étage Nos 3825-3827 rue Baronne, à l'angle de la rue Général Taylor, contenant quatre chambres de chaque côté, et le cottage simple sur le derrière No. 1815 rue Général Taylor, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 460, borné par les rues Baronne, Dryades, Peniston et Général Taylor, formant l'angle des rues Baronne et Général Taylor et mesure 30 pieds de front sur la rue Baronne par une profondeur de 120 pieds façant la rue Général Taylor. Loué au taux de $33 par mois.

Conditions comptant. L'acheteur assume en-dessus du prix d'adjudication, les impôts dûs et exigés pour 1915. Dix pour cent comptant seront exigés au moment de la vente. Acte de vente devant Charles I. Fletchinger, Esq., notaire public, à la charge de l'acheteur. Le montant des loyers alloué à l'acheteur à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

M. D. DIMITRY et E. S. WEIS, Avocats.
déc 27—jan 3 10 17 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Angle d'affaires et habitation, No. 1513 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Orange, et habitation à deux étages, No. 511, rue Orange.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les propriétés suivantes, savoir:

1—Le bâtiment en briques pour commerce et habitation, No. 1513 rue Tchoupitoulas au coin de la rue Orange, contenant un magasin et 6 chambres, sur un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, formant l'angle de Tchoupitoulas et Orange et mesurant plus ou moins 80 pieds 9 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas par 60 pieds de profondeur et face sur la rue Orange. Sujet à un bail expirant le 31 décembre 1915 au taux de $360 par an.

2—Le bâtiment de deux étages No. 511, rue Orange, contenant cinq chambres, situé dans le même district et ilet et touchant l'arrière de la propriété ci-dessus et mesurant plus ou moins 34 pieds, 4 lignes de face sur la rue Orange par 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au taux de $13 par mois.

Etant la même propriété acquise par le décédent par acte devant Andrew Hero, Jr., notaire public, le 13 octobre 1883, registré dans le C. O. B. 120 fo 501.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur. La balance à crédit pour un an contre un billet de l'acheteur garanti par hypothèque et lien de vente, au taux de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au payement complet. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles en vogue. L'acheteur assume les impôts de la ville et de l'état pour 1915 en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent du prix d'achat sont exigés de l'acheteur au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer pour les certificats qui pourraient être nécessaires [illegible] de vente et pour l'impôt de revenu des Etats-Unis. Les loyers seront dûs à l'acheteur à partir du jour sur lequel l'acte de vente est passé. Acte de vente devant Jos. [illegible] Wenck, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

H. W. ROBINSON.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
déc 27 jan 3-10-17 24-28

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Cinquième District, portant le numéro municipal 638 rue Jackson, angle de la rue Vallet.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Selima Holmes, Femme de Charles Holmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,341 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Cinquième District de cette ville, en l'ilet No. 125, borné par les rues Jackson, Market, Verret et Vallette, le dit lot est désigné par le numéro dix du dit ilet et mesure vingt-neuf pieds, huit pouces et cinq lignes face à la rue Jackson, trente-huit pieds, cinq pouces et sept lignes de largeur sur le derrière, par une profondeur de cent deux pieds, un pouce et une ligne sur la ligne le divisant du numéro onze et cent deux pieds, huit pouces et deux lignes sur la rue Vallette, desquelles deux rues il forme l'un des angles. Le tout d'après un plan dressé par Arthur De Armas, daté le 28 février 1870, et déposé en l'étude de William H. Seymour, notaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant: l'acheteur devra faire au moment de la vente un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
jan—15,22,29 fév—5,12,17,18

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. J. Perry.

No. 102,645 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION —

En vertu de, et pour obeir à un ordre émis, daté et signé le 7 janvier 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division —, moi, Edward C. Carrere, encanteur dûment autorisé, dans et pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, procéderai à vendre aux enchères publiques un lot de billets hypothécaires et autres, d'après l'inventaire consigné au dossier, VENDREDI, 22 janvier 1915, à dix heures et demie du matin, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
jan—10,17,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Catherine Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,763 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau des créances présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
jan—15,19,24

Succession de Charles A. Detert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,981 — Division A — Attendu que William E. Westerman a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles A. Detert, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. M. BUCHMANN, Avocat.
jan—15,19,24

Succession de Katherine Schmidt, Veuve de Ignatz Kruppenbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,016 — Division B — Attendu que Ignatz Kruppenbacher a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Katherine Schmidt, veuve de Ignatz Kruppenbacher, decédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par odre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
jan—15,19,24

Succession de Braxton Bragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 21,481 — Division B — Attendu que William C. Ellis a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Braxton Bragg, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. B. ELLIS, Avocat.
jan—15,19,24

Succession de Mme Eugène S. Reems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,902 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carrie N. Haas et Mme Francis V. Larmann, exécutrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
jan—6,10,15

Succession de Mme Mary Kruse, épouse d'Emile H. Friess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,901 — Division C — Attendu que Emile H. Friess a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Mary Kruse, épouse d'Emile H. Friess, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. S. A. PHAT, Avocat.
jan—6,10,15

Successions de Henry E. Ker et Emily Bouriaque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,873 — Division C — Attendu que John C. Phelan a fait application à la Cour pour être nommé et autorisé comme exécuteur testamentaire datif de la succession de feue Emily Bouriaque, décédée non-intestate, et a fait application pour lettres d'administration de la succession de Henry E. Ker, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
KER & FELIU, Avocats.
jan—6,10,15

Succession de Henry B. Brink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,503 — Division D — Avis est par le présent donné [illegible] créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August [illegible], administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible] LENTNEINER, Avocat.
jan—6,10,15